



PRÉFET DU NORD

Lille, le 23 décembre 2013

Communiqué de presse

ALERTE METEO VIGILANCE ORANGE VENTS VIOLENTS DANS LE DEPARTEMENT DU NORD

LA PREFECTURE DU NORD APPELLE A LA VIGILANCE



Météo-France a placé le département du Nord en vigilance orange vents violents et pluies abondantes à compter de lundi 23 décembre à 6H00 jusqu'à mardi 24 décembre 12H00.

L'événement tempétueux touchera notre département de lundi 23 décembre vers minuit à mardi 24 décembre en fin de matinée.

Les arrondissements les plus concernés seront ceux de Dunkerque et Lille avec :

- dans l'après-midi du lundi 23 décembre, des vents à 70 à 80 km/h sur les côtes et 60 à 70 km/h dans l'intérieur ;
- entre 18H00 et 22H00, des vents à 90 à 100 km/h sur les côtes et 80 à 90 km/h dans l'intérieur ;
- dans la nuit du lundi 23 et la matinée du 24 décembre, des vents à 110 à 120 km/h sur les côtes et 100 à 110 km/h dans l'intérieur des terres.

Pour les arrondissements de Cambrai, Valenciennes, Douai et Avesnes-sur-Helpe, les vents ne devraient pas dépasser les 80 à 90 km/h.

Cet épisode venteux devrait être associé de précipitations importantes pouvant atteindre 20 à 30 mm/m² sur la vallée de la Sambre et 15 à 20 mm/m² sur la vallée de la Lys.

Pour le littoral, aucun risque de submersion marine n'est identifié, le vent étant plein sud.

Le service de protection civile de la préfecture du Nord a informé les maires des zones concernées et suit, en lien avec Météo France, l'évolution du phénomène.

Le préfet a placé ses services en vigilance renforcée.

Compte tenu de ces conditions météorologiques, une grande prudence et vigilance sont recommandées sur le département.

Le préfet souhaite rappeler les consignes de comportement à adopter face au risque de vents violents :

- Les maires sont responsables des événements festifs organisés sur le territoire communal. Ils doivent s'assurer de la bonne tenue des systèmes de sécurité et des fixations des structures et éléments de décors.
- Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- Ne vous promenez pas en forêt [et sur le littoral].
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture du Nord

12-14, rue Jean sans Peur - 59039 LILLE CEDEX
Tél : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 30 56 82 - www.nord.gouv.fr